

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 10 JUIN 2024

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 06/05/2024	
01-100624	RENOVATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES DU STADE – AVENANT N°2 AU MARCHE Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> - <i>ACCEPTE l'avenant n°2 proposé tel qu'il est détaillé dans le rapport du maître d'œuvre et dont les pièces seront annexées à la présente délibération,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces contractuelles correspondantes.</i> 	Favorable - Unanimité
02-100624	ISOLATION ET ETANCHEITE DE LA TOITURE DE L'ECOLE PUBLIQUE – BILAN ENERGETIQUE Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE le bilan de l'évolution de la consommation énergétique et justifie l'utilisation des subventions obtenues dans le cadre du plan de relance pour des travaux d'isolation et d'étanchéité du toit de l'école publique réalisés en 2021.</i> 	Favorable - Unanimité
03-100624	TERRAIN MULTISPORT – POSE D'UN REVETEMENT ACOUSTIQUE Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVER la pose d'un revêtement acoustique sur le terrain multisport situé rue Brouillet afin de diminuer les nuisances sonores.</i> - <i>REtenir l'offre de la société Sportingsols pour la réalisation des travaux, pour un montant de 10 815 euros HT.</i> - <i>AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à procéder à l'exécution des travaux.</i> - <i>RAPPELER aux utilisateurs du terrain multisport l'importance de respecter les horaires d'utilisation et d'adopter un comportement respectueux pour minimiser les nuisances sonores.</i> 	Favorable - Unanimité
04-100624	PLUIH – CHANGEMENT DE DESTINATION DES BATIMENTS AGRICOLES Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE la liste susmentionnée des 16 bâtiments agricoles qui respectent les conditions pour pouvoir changer de destination à vocation d'habitat sans compromettre ni l'exploitation agricole, ni la qualité paysagère du site,</i> - <i>DEMANDE à Monsieur le maire d'en informer les services de Cholet Agglomération.</i> 	Favorable - Unanimité

	AMENAGEMENT DE VOIES EN AGGLOMERATION – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES Le conseil municipal,	
05-100624	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises présenté, - CHARGE Monsieur le maire de procéder à la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (envoi de l'avis d'appel public à la concurrence le mercredi 12 juin 2024 au plus tard – date limite de remise des plis le vendredi 12 juillet 2024 à 12h00), - PRECISE que la commission d'appel d'offres se réunira : le vendredi 12 juillet à 14h30 pour l'ouverture des plis et le vendredi 30 août 2024 à 14h30 pour proposer la liste des entreprises attributaires de ce marché, - DIT que, dans l'hypothèse où il y aurait des lots infructueux, Monsieur le maire est autorisé à passer un marché en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. - PRECISE que la liste des entreprises à retenir pour ce marché de travaux sera présentée au conseil municipal lors de la séance du 9 septembre 2024. 	Favorable - Unanimité
06-100624	PROGRAMME VOIRIE 2024 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE d'attribuer le marché, ci-dessus, à l'entreprise EIFFAGE proposée par la commission municipale « Urbanisme et Travaux », - CHARGE Monsieur le maire de signer toutes les pièces du marché, - PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement, à l'article 2315 du programme 318. 	Favorable - Unanimité
07-100624	BUDGET 2024 – AVENANT N°1 AU BUDGET PRINCIPAL Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 du budget principal de la commune de La Séguinière (voir délibération correspondante) 	Favorable - Unanimité
08-100624	VENTE D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT COMMUNAL « CŒUR DE BOURG » Le conseil municipal, <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de céder un lot du lotissement « Cœur de Bourg » à l'acquéreur susmentionné, - AUTORISE Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints aux fins de signature, - RECLAME à l'acquéreur une indemnité d'immobilisation correspondant à 5% du prix de vente au moment de la signature de la promesse de vente et de consigner cette somme sur un compte bloqué, - DESIGNE la SCP « NEOLIA Notaires », notaires associés 28 avenue du Maréchal Foch à Cholet, pour la rédaction des actes notariés. 	Favorable - Unanimité

09-100624	<p>MISE A DISPOSITION D'UN PHOTOMATON – CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à émettre un titre de recette d'un montant de 894,65 € correspondant à 15% du CA généré par l'appareil photomaton installé dans l'accueil de la mairie pour la période du 1/5/2023 au 30/4/2024. 	Favorable - Unanimité
10-100624	<p>BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES VENTES – ANNEE 2023</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le bilan des acquisitions immobilières réalisées par la commune au cours de l'exercice 2023, tel que présenté, - ADOPTE le bilan des cessions immobilières réalisées par la commune au cours de l'exercice [année en cours], tel que présenté, - AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ce bilan à l'instance compétente conformément à la réglementation en vigueur, - CHARGE le service compétent de veiller à la diffusion publique de ce bilan, notamment par sa publication sur le site internet de la commune et sa mise à disposition du public en mairie. 	Favorable - Unanimité
11-100624	<p>REVERSEMENT D'UN TROP VERSE SUR SALAIRE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour récupérer le mois de salaire trop versé à Monsieur Philippe CAILLER. - MANDATE le service des ressources humaines et la trésorerie municipale pour notifier officiellement à Monsieur Philippe CAILLER le montant exact du trop-perçu et les modalités de remboursement. - PROPOSE un échelonnement du remboursement sur une durée maximale de trois mois, dans un souci de faciliter la régularisation pour l'agent concerné, sauf si celui-ci préfère rembourser en une seule fois. - CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération et de notifier celle-ci à Monsieur Philippe CAILLER. 	Favorable - Unanimité
12-100624	<p>MODIFICATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié supprimant les formules d'abonnement et intégrant la nouvelle procédure de signalement des absences des enfants, - MANDATE Monsieur le maire pour mettre en œuvre cette décision et assurer la communication auprès des familles via le Portail Famille et tout autre moyen jugé nécessaire. 	Favorable - Unanimité
13-100624	<p>RECONDUCTION DU PEDT POUR LA PERIODE 2024-2027</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le Projet Educatif De Territoire applicable à partir de la rentrée de septembre 2024, - AUTORISE Monsieur le maire à signer ce document avec l'Etat et les services de l'Education Nationale. 	Favorable - Unanimité

14-100624	<p>RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR POUR LA PAUSE MERIDIENNE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE de renouveler pour l'année scolaire 2024/2025 le poste de référent animateur au restaurant scolaire à temps non-complet (6/35ème),</i> - <i>DIT que ce poste est plus particulièrement destiné à être occupé par un agent du cadre d'emploi des animateurs,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à procéder au recrutement et à la signature du contrat correspondant.</i> 	Favorable - Unanimité
15-100624	<p>PARTICIPATION AUX CHARGES DES ECOLES PUBLIQUES POUR DES ENFANTS SCOLARISES A CHOLET</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE la participation de la commune de La Séguinière aux frais de scolarité pour les deux enfants scolarisés en classe ULIS à Cholet pour l'année scolaire 2023/2024.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette décision.</i> 	Favorable - Unanimité
16-100624	<p>DOMMAGES CAUSES A UN VITRAIL DE L'EGLISE – EMISSION D'UN TITRE DE RECETTES EXECUTOIRE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes exécutoire d'un montant de 2109,60 euros à l'encontre de la famille dont l'enfant est responsable du sinistre survenu le 7 juillet 2023 ayant causé la casse du vitrail de l'église,</i> - <i>DIT que cette créance sera inscrite au budget de la commune et d'engager toutes les démarches nécessaires au recouvrement de cette créance,</i> - <i>DEMANDE à Monsieur le maire de notifier cette décision à la famille concernée et de leur faire parvenir le titre de recettes exécutoire,</i> - <i>PRECISE que toutes les preuves et documents relatifs à ce sinistre seront conservés pour toute éventuelle contestation ou besoin futur.</i> 	Favorable - Unanimité

Le 24/06/2024

Le maire,
Guy BARRE

